
SEANCE DU 4 AVRIL 2012

DÉCISION N° 2012 / 14 / TOPAS / 3

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine du Grand Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
- vu ses décisions n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,

- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membre de la Commission particulière du débat public sur le projet de bouclage du périphérique du Lyon, dénommé « Anneau des Sciences » :

- M. Jean-Stéphane DEVISSE,
- M. Jean-Paul PUYFAUCHER,
- Mme Chantal SAYARET,
- Mme Cécile VALVERDE

Le Président


Philippe DESLANDES